

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

أَحْسِبَ النَّاسَ أَنْ يُنزَكُوا أَنْ يَقُولُوا آمَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

إِتَّقِ اللَّهَ حَيْثُمَا كُنْتَ، وَأَتَّبِعِ السَّبِيَّةَ الْحَسَنَةَ تَمَحُّهَا، وَخَالِقِ

النَّاسَ بِخُلُقِي حَسَنًا.

LA FOI S'APPROFONDIT AVEC DE BONNES ACTIONS ET DE BONNES MŒURS

Chers musulmans !

Le verset que je viens tout juste de réciter nous interpelle ainsi : « **Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : "Nous croyons !" sans les éprouver ?** »¹

Le Hadith dont je viens de lire, quant à lui, déclare comme suit : « **Crains Allah où que tu sois ! Fais suivre la mauvaise action par une bonne, elle l'effacera ; et comporte-toi bien avec les gens !** »²

Chers croyants !

Notre religion suprême, l'Islam, est un ensemble avec les principes de foi, de bonnes actions et de bonnes mœurs. L'Islam est comme un arbre dont la racine est la foi, dont le corps est les bonnes actions et dont le fruit est les bonnes mœurs. La seule substance qui élèvera une personne au rang d'adoration de son Seigneur est la foi. La foi c'est tout d'abord bien connaître Allah, inculquer Son existence et Son unité dans le cœur, et accepter qu'Il n'ait ni égal ni associé. Puis c'est de croire avec franchise aux anges, aux Livres, aux Prophètes, au Jour du Jugement, au destin et de croire que le bon et le mauvais viennent par la permission d'Allah.

Chers musulmans !

C'est uniquement lorsque les cœurs, honorés par la foi, rencontrent le climat paisible des bonnes actions qu'ils deviennent exaltés auprès d'Allah et obtiennent Sa satisfaction. La bonne action est toute forme de bienfait effectué pour gagner le consentement d'Allah. « **Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort).** »³ Il s'agit ici de faire preuve de

fidélité envers cet ordre divin et de vivre avec la conscience de servitude toute sa vie. Il s'agit d'accomplir les cultes à temps qui sont à la base de l'Islam et conformément aux conditions, tels que la prière, le jeûne, la zakat et le pèlerinage. C'est faire des choses qui sont licites/halal et légitimes, correctement et sainement. C'est rester à l'écart des choses illicites/haram telles que l'alcool, le jeu, l'adultère, les intérêts et le gaspillage, et éviter de mentir, de médire et de calomnier. C'est ne pas toucher à la propriété des orphelins, ne pas tenter de corrompre et ne pas s'engager dans le marché noir.

Chers croyants !

Notre foi atteint la perfection en reflétant les valeurs morales de l'Islam dans tous les aspects de notre vie. En effet, le Messager d'Allah (s.a.s) a dit dans un hadith : « **J'ai été envoyé pour accomplir les bonnes mœurs.** »⁴ Chaque croyant qui est honoré d'être de la Communauté du Prophète (s.a.s) améliore sa moralité en le prenant comme exemple. Il est orné de vertus telles que la bonté, la bienveillance, la chasteté, la *taqwa*, l'humilité et la droiture. Il s'efforce de faire prévaloir la compassion et la miséricorde dans sa famille et son entourage. Il se tient à l'écart de toute forme de violence, de cruauté, d'arrogance et d'avarice. Il voit l'injustice fait à autrui et le viol du droit public comme un grand péché.

Chers musulmans !

Laissons notre foi guider notre vie. Que nos bonnes actions nous conduisent à être des serviteurs dévoués d'Allah. Que nos bonnes mœurs nous conduisent à traiter les gens et toutes les créatures avec compassion et miséricorde.

Je termine mon sermon par la prière suivante du Messager d'Allah (s.a.s) : « **Ô Allah ! Amène-moi au meilleur des actes et de la morale. Toi seul peux offrir le meilleur d'entre eux. Protège-moi des mauvaises actions et des mauvais comportements. Toi seul peux me protéger d'eux.** »⁵

¹ Al-Ankabût, 29/2.

² Tirmidhî, Birr, 55.

³ Al-Hijr, 15/99.

⁴ Ibn Hanbal, II, 381.

⁵ Nessâî, Iftitâh, 16.